

Thème N° 3 – atelier 22

Comment former, recruter, évaluer et mieux organiser les carrières.

Remarque préliminaire faite par la groupe : les questions sont orientées. L'existence de ces débats ne servirait-elle pas à cautionner, avaliser, entériner des décisions budgétaires.

Sur le plan de la formation

Les jeunes collègues font remonter des insuffisances au niveau de la formation IUFM.

- Et souhaitent :
 - Que les contenus soient plus concrets.
 - Que les périodes de stages soient plus diversifiées « nous donner les moyens de faire du terrain dans notre formation ».
 - Que notre tuteur enseigne dans le même établissement.
 - **Créer le PLC3 afin de se rapprocher de ce Qui est fait en primaire.**
- **Il faut harmoniser nos pratiques entre collègues d'une même classe :**
 - Création de plages horaires de réflexions et d'actions intégrées dans notre quota d'heures actuelles.
 - Rejet du système Anglo-saxon où le professeur est omniprésent.
- **Il faut développer la formation continue.** Plus particulièrement lors de la première année d'exercice où des temps devraient être clairement identifiés afin de faciliter les échanges avec les autres collègues.

Sur le plan des affectations et des mutations

« Nous rejetons la gestion comptables des postes et la précarisation de certains collègues »

Il est entendu et acté que les Néos ne doivent pas être affectés en ZEP. Sur ce point, les textes ne sont pas respectés compte tenu que les nominations se font à partir d'un barème de points.

- Comment améliorer ou repenser le « mouvement », autrement qu'à partir d'un cumul de points ?

Certaines problématiques de mutations ne seraient-elle pas minimisées si par ailleurs le brassage social était mieux réalisé (référence carte scolaire) et les collègues « ghetto » évités (référence à la politique de la ville)?

Sur le plan des inspections

La notion de « Mérite » est massivement rejetée.

Qui a compétence à évaluer si ce n'est l'inspecteur.

Ce dernier doit être le gardien de cette fonction en tant que personnel extérieur à l'établissement. La mission de l'inspecteur n'est pas celle d'un contrôleur, bien au contraire, il doit permettre d'instaurer le dialogue, de valoriser l'aspect pédagogique. Cependant, force est de constater la pénurie du nombre d'inspecteurs et d'inspections.

Sur quels critères serions nous évalués ?

Les résultats aux examens ne doivent pas devenir un critère d'évaluation !

L'évaluation doit être Formative plutôt que Sommative.

Tendre vers l'autonomie des établissements c'est ouvrir la porte au « clientélisme ».

Un chef d'établissement est-il en capacité d'évaluer des enseignants, toutes disciplines confondues ?

Faut-il continuer à noter les professeurs ?

Remarque du documentaliste :

Le corps des documentalistes regrette d'être rattaché à la vie scolaire concernant leur inspection alors que le CAPES identifiant leur discipline existe depuis 89.

Ils revendiquent d'être évalués par un inspecteur formé à la même discipline, au même titre que les professeurs d'art plastique (référence au nombre de postes existant par établissement).